

2.27. Le Grand Ecran Italie

En janvier 1985, la Ville de Paris a acquis un ensemble de droits immobiliers, portant sur un terrain de 5 500 m² environ, situé 18-20, place d'Italie, sur lequel elle souhaitait voir s'implanter un bâtiment comportant entre autres fonctions, un ensemble audiovisuel destiné à des activités cinématographiques classiques et à l'enregistrement ou à la diffusion de spectacles télévisés.

En février 1987, sur la base du projet architectural de « Kenzo Tange Associates », la Ville de Paris a procédé à une consultation visant à sélectionner l'équipe qui s'est engagée pour elle-même et ses ayants droits successifs, à exploiter ce complexe cinématographique selon une convention qui prévoyait une durée d'exploitation limitée à 15 ans à compter de l'achèvement du bâtiment. La « Financière immobilière Indosuez SICOMI » a acquis ce complexe et en a concédé la jouissance à la société d'exploitation cinématographique Gaumont.

Cependant, compte tenu de la baisse de fréquentation importante que connaît cet établissement (-50 % sur la seule année 2004), liée essentiellement à la concurrence de l'UGC Bercy (12^{ème}) et des 14 salles du MK2 Bibliothèque (13^{ème}) créées en 2003 (qui ont dépassé le million d'entrées en 2004); compte tenu aussi de la perte d'attractivité technologique des grandes salles, telles que le Kinopanorama hier ou le Gaumont Grand Ecran Italie aujourd'hui; au regard enfin de l'évolution des pratiques cinématographiques (DVD), la société *Europalaces* envisagerait de fermer cet établissement début 2006.

La convention précédemment évoquée permettrait éventuellement de retarder une telle décision de quelques mois; elle ne permet pas de l'empêcher. Au surplus, une telle intervention serait de nature à fragiliser davantage encore l'activité de Pathé-Gaumont à Paris, au moment où le groupe a renoncé à la vente du cinéma Gaumont-Rodin (13^{ème}), pour en faire un lieu culturel important grâce à l'implantation de la Fondation Pathé, où sera mis à disposition du public son fonds d'archives cinématographiques. Pathé-Gaumont prévoit également une rénovation du cinéma « Les Fauvettes » (13^{ème}), qui devrait être réalisée en 2006.

Enfin, il convient de souligner que le nombre d'écrans est passé à Paris entre 2002 et 2004 de 361 à 365, que l'année 2005 est marquée par l'ouverture de 6 nouveaux écrans au MK2 Quai de Loire (19^{ème}), et que, dans un proche avenir, devrait ouvrir un nouvel établissement cinématographique, permettant ainsi le rééquilibrage de l'offre dans le Nord-est parisien (25% de la population parisienne et seulement 6% des équipements cinématographiques), alors même que le 13^{ème} arrondissement dispose pour mémoire (hors Gaumont Grand Ecran) de 28 écrans.

Nota : Le Conseil de Paris s'est prononcé défavorablement le 1^{er} février 2005 à une proposition d'amendement au projet de PLU, consistant en la création d'une réserve pour équipement culturel sur la parcelle du Gaumont Grand Ecran Italie.

